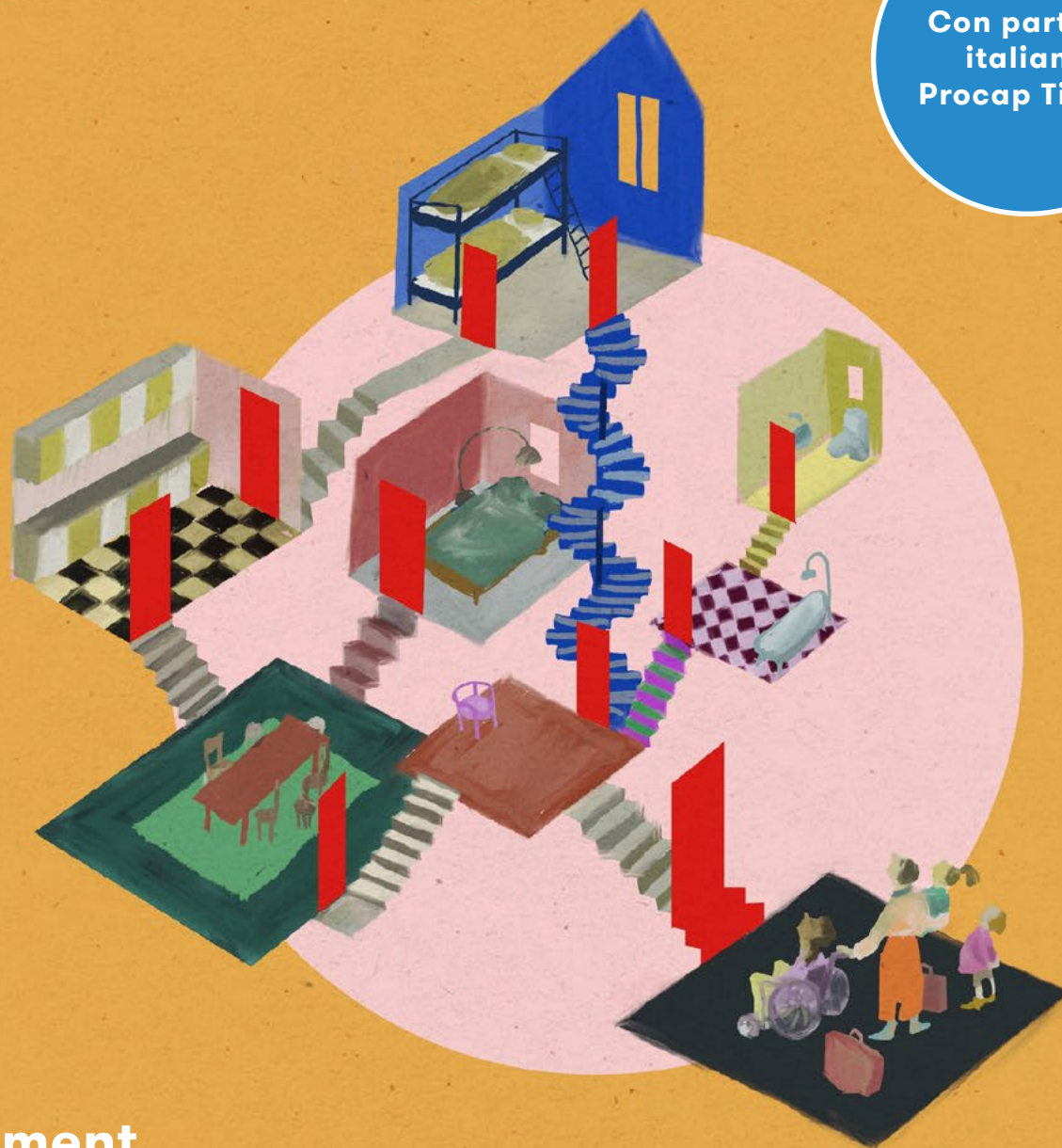


Procap

Le magazine
pour personnes
avec handicap

01/24

Con parte in
italiano
Procap Ticino



Focus

Logement

Conseils en construction de Procap, crise du logement, logement avec assistance : le thème du logement au cœur de l'actualité

Formation et Sensibilisation

L'humain au centre

Un besoin de sensibilisation important

procap

Meilleure qualité de vie grâce à la mobilité.

C'est à votre véhicule de s'adapter à vous et à vos besoins – et pas l'inverse. Depuis 1978, nous aménageons des véhicules sur mesure dans nos ateliers à Bergdietikon.



Système d'aide au chargement de fauteuil roulant

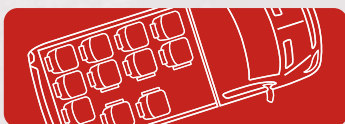


Aides à la montée et à la descente



ADAPTATION POSSIBLE SUR DIVERSES MARQUES

AMENAGEMENT DE VEHICULES
WALDSPURGER



INNOVER PAR TRADITION

Contactez-nous pour obtenir des informations complémentaires. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

044 743 80 40 • waldspurger.ch

RolliPro™

Une solution astucieuse pour les personnes à mobilité réduite.



PLATEFORME



ASCENSEUR DE MAISON

100%
DE MOBILITÉ À VOTRE DOMICILE

Différentes tailles et cabines

Spécialement conçu pour être utilisé chez les particuliers ou dans les espaces commerciaux. Compact et rapide à installer, c'est la façon idéale de déplacer les personnes en fauteuil roulant.

Partout en Suisse



Français
T 021 510 78 90



sales@stannah.ch

Allemand
T 044 512 52 27



www.stannah.ch

Italian
T 091 210 72 44

Stannah



Editorial

Notre qualité de vie est fortement influencée par la possibilité de vivre de manière autonome. On peut aménager son cadre de vie selon ses propres goûts, organiser son quotidien en fonction de son propre rythme et disposer d'une sphère privée. Ce n'est pas sans raison que dans son essai « Une chambre à soi », publié en 1929, l'écrivaine britannique Virginia Woolf décrivait la sphère privée comme étant l'une des bases fondamentales de l'émancipation et de l'autonomie de toute personne.

Aujourd'hui, pour beaucoup, choisir librement son type de logement et son lieu de résidence ne va pas de soi. D'une part parce qu'il est difficile de trouver un logement abordable en Suisse. D'autre part parce que les structures de financement et les lois limitent encore le libre choix de la forme de logement des personnes en situations de handicap. Dans ce numéro, nous explorons les solutions politiques et les possibilités de financement existantes pour permettre aux personnes en situations de handicap de vivre de manière autonome, et nous examinons où il est encore nécessaire d'agir.

Sonja Wenger
Responsable Communication de l'association et médias

Contenu

- 4 Brèves**
- 22 Une formation qui met l'humain au centre**
- 31 Festival de danse Steps 2024**

- Focus Logement**
- 6 Conseil en construction Procap**
Solutions créatives et défense efficace des intérêts
- 10 Politique sociale**
Libre choix du lieu et du mode de vie
- 12 Crise du logement**
Des difficultés supplémentaires
- 17 Conseil juridique**
Logement, soins et accompagnement : qui finance ces prestations ?
- 18 Entretien avec Urs Schnyder**
Assistance personnelle et logement autonome
- 20 « Nous sommes Procap »**
Isabelle Mora
- 28 « Nous sommes Procap »**
Brigitte Bächtold

Service

- 26 Casse-tête**
- 30 Carte blanche**



Initiative pour l'inclusion : journée nationale de récolte de signatures le 9 mars 2024

Depuis le printemps 2023, des signatures sont récoltées dans toute la Suisse en faveur de l'initiative pour l'inclusion. Au moment d'écrire ces lignes, environ 88 000 paraphes ont été récoltés. Pour rappel, afin que l'initiative puisse être déposée, 100 000 paraphes valables doivent être récoltés d'ici à fin octobre 2024. Le samedi 9 mars 2024, le comité d'initiative organise une nouvelle journée nationale de récolte de signatures. Profitez-en pour en récolter individuellement ou avec des personnes motivées par cette cause. Vous pouvez commander des feuilles de signatures et du matériel d'information sur www.procap.ch/inclusion. Déposez ensuite rapidement les feuilles d'initiative dans la boîte postale la plus proche, même si toutes les lignes ne sont pas remplies. Pour toute information sur les actions organisées lors de la journée nationale de récolte de signatures, veuillez-vous adresser à votre section Procap ou consulter le site www.initiative-inclusion.ch.



National Winter Games 2024

L'édition 2024 des Winter Games de Special Olympics Switzerland se déroulera du 14 au 17 mars dans le Haslital à Brienz. Près de 600 sportives et sportifs participent chaque année au plus grand événement de sports d'hiver pour les personnes avec un handicap cognitif, dont plusieurs groupes sportifs Procap.

Le programme est disponible sur le site web www.wintergames2024.ch.

Artwork

Selina Bächli (*1992) est illustratrice indépendante et travaille pour des concours d'architecture ainsi que pour d'autres projets hauts en couleur. Elle a obtenu un bachelor en illustration scientifique à la Haute Ecole d'art de Lucerne et de Zurich et a poursuivi sa formation par un apprentissage de dessinatrice en architecture. Elle travaille actuellement dans le bureau d'architecture FigiZumsteg en tant que dessinatrice en bâtiment et illustratrice. Elle participe au projet de lotissement Altwiesen de la fondation Einfach Wohnen à Zurich-Schwamendingen, où l'habitat abordable, accessible et sans obstacles est un thème majeur.

www.selinabaechli.ch

Rente AI : nouveau calcul possible

Si, lors de la détermination du taux d'invalidité, le revenu avec handicap est calculé sur la base des salaires statistiques moyens, ceux-ci feront désormais toujours l'objet d'une déduction de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans de nombreux cas, cette déduction augmente le taux d'invalidité. Si vous bénéficiez déjà d'une rente ou si votre demande est en cours d'examen, vous n'avez pas de démarche à entreprendre. La déduction sera automatiquement prise en compte dans le cadre d'un réexamen prévu au cours des trois prochaines années ou dans la décision prise à l'issue des clarifications. Le cas échéant, le taux d'invalidité sera adapté avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Si une rente vous a été refusée l'an dernier ou même avant, nous vous conseillons d'examiner si le nouveau calcul donne un taux d'invalidité suffisant pour avoir droit à une rente. C'est souvent le cas si un taux d'invalidité de 33 % ou plus a été constaté à l'époque. Comme le nouveau calcul n'est pas automatique, c'est à vous de prendre les devants et d'adresser une demande à l'AI. Ne tardez pas, car contrairement aux rentes en cours, l'adaptation n'a pas d'effet rétroactif.

Si vous estimez que vous pourriez avoir désormais droit à une rente et qu'il vous faut de l'aide pour effectuer votre demande, contactez le Centre de conseils de Procap compétent en prenant soin de vous munir de la dernière décision de refus.



Sur les chemins de l'inclusion

Comment les médias abordent-ils le sujet du handicap au fil du temps ? C'est la question que s'est posée une équipe de recherche de l'Université de Lausanne, qui a travaillé sur un projet autour des archives de la RTS, en partenariat avec plusieurs associations.

Dans ce cadre, des personnes concernées ont été réunies pour commenter des archives de la RTS en lien avec la thématique du handicap. Lors de ces ateliers participatifs, les personnes ont été filmées, ce qui a permis de récolter des histoires personnelles, des débats et des réflexions sur la façon dont la société et la télévision traitent le sujet du handicap à travers le temps.

Ces ateliers ont abouti à une plateforme vidéo baptisée Sur les chemins de l'inclusion et à la réalisation d'un film documentaire, INEXCLUSIO.

L'équipe de recherche anime gratuitement des ateliers de sensibilisation et des projections avec débats pour les gymnases, associations, institutions ou toute entité intéressée. Ne tardez pas ! Les animations sont assurées jusqu'à fin 2024. Cela vous intéresse ? Contactez-les par e-mail à info@cheminsinclusion.ch.

Pour en (sa)voir plus : www.cheminsinclusion.ch.



Sebastian Burnell (à droite) explique les caractéristiques de la rampe spéciale qui mène à la terrasse à Patrik Grädel.

Conseils en construction Procap : solutions créatives et défense efficace des intérêts

Un accident ou une grave maladie peuvent bouleverser une vie sans crier gare. Du jour au lendemain, il faut alors transformer son logement pour l'adapter aux nouveaux besoins. Les centres cantonaux de conseil en construction de Procap sont à la disposition de toutes les personnes concernées, partout en Suisse.

Texte Sonja Wenger **Photos** Markus Schneeberger

Le rendez-vous a lieu dans une commune plutôt rurale de l'agglomération d'Aarau : la maison individuelle où nous nous rendons est déjà un peu ancienne et le chemin d'accès est en pente raide. Patrik Grädel, membre de Procap, y vit en colocation depuis quelques années. Sebastian Burnell, responsable du service de conseil en construction sans obstacles de Procap des cantons d'Argovie, Soleure et Bâle-Campagne, sonne à la porte pour annoncer notre présence. Mais nous n'attendons pas l'ouverture automatique et empruntons

directement un escalier entre la maison et le garage, qui mène à une vaste terrasse bordée d'un jardin offrant une jolie vue sur la nature.

Patrik Grädel nous attend près de la double porte de la terrasse, la deuxième entrée de la maison. En raison d'une myopathie évolutive, il utilise un fauteuil roulant depuis un certain temps déjà. Il a accepté de nous montrer les adaptations qui ont été apportées à l'intérieur et à l'extérieur de la maison pour qu'il puisse continuer à vivre dans l'environnement qui lui est familier.

- 1 Une salle de bains sans obstacles est synonyme d'autonomie au quotidien.
- 2 Un séparateur pratique permet à Patrik Grädel de transformer rapidement son salon en chambre à coucher.
- 3 La rampe est aussi utilisable en cas de pluie ou de basses températures.
- 4 Le grand monte-escalier permet à Patrik Grädel de se déplacer librement autour de la maison.



Objectif : une vie autonome chez soi

Il est surprenant de constater que les adaptations architecturales pour rendre un appartement ou une maison accessible sont souvent moins importantes que ce à quoi l'on pourrait s'attendre. A l'extérieur de la maison de Patrik Grädel, un monte-escalier lui permettant d'accéder à la terrasse en fauteuil roulant, ainsi qu'une rampe d'accès de taille généreuse pour accéder à la porte de la terrasse ont été installés. A l'intérieur, la douche et les toilettes ont été aménagées et certains seuils de porte modifiés. Comme il ne peut plus emprunter les escaliers, notre hôte ne dort plus dans sa chambre, située à l'étage inférieur. Un séparateur facile à manier lui permet désormais de dormir au salon.

Les coûts de tels travaux sont en général financés par l'AI. Le principal objectif est alors toujours de permettre aux personnes en situations de handicap de rester chez elles. Les adaptations architecturales permettent à Patrik Grädel une grande indépendance, aspect important de sa qualité de vie. Grâce à son autonomie et à sa liberté de mouvement, il peut organiser son quotidien lui-même et n'a besoin que de très peu d'aide, par exemple pour le ménage.

Penser ensemble les futures adaptations

La demande de Patrik Grädel en vue de mesures de transformation a été transmise par l'AI au service spécialisé de Procap pour évaluation. Dans de tels cas, les spécialistes de Procap se rendent

chez les personnes concernées pour une visite des lieux ou des conseils. Ils définissent ensuite des aménagements appropriés en fonction du handicap. Si des solutions créatives sont parfois nécessaires, il est dans la plupart des cas possible d'adapter les accès, les pièces habitables et les salles d'eau existants selon les spécificités de la personne. Sebastian Burnell explique que son travail ne consiste pas seulement à rendre un appartement accessible en fauteuil roulant à la suite d'un grave accident: «Nous recevons aussi des personnes auxquelles on a diagnostiqué une sclérose en plaques ou une sclérose latérale amyotrophique, deux maladies évolutives qui limitent progressivement la mobilité et qui nécessitent régulièrement de nouvelles adaptations.»

Procap propose son service de construction sans obstacles dans plusieurs cantons. Ses spécialistes ne se limitent pas aux modifications de logements, mais interviennent aussi sur le lieu de travail ou d'études des personnes concernées. C'est par exemple le cas lorsqu'un enfant en situations de handicap entre à l'école. Le service spécialisé de Procap clarifie alors avec la commune, la direction de l'école et l'AI ce qui est nécessaire et possible en termes d'aménagement et qui assume quelle part du financement.

Les membres peuvent s'adresser directement à Procap

Aujourd'hui, la plupart des cas sont transmis à Procap par l'AI. «De nombreuses personnes ignorent qu'elles peuvent aussi s'adresser directement à nous, et ce dans toute la Suisse», indique Sebastian Burnell. Le service de conseil en construction de Procap peut être sollicité gratuitement par les membres de Procap.

«Un contact direct a l'avantage de nous permettre de clarifier les besoins très rapidement et de soumettre la demande de transformation directement à l'office AI compétent.» Le gain de temps n'est pas le seul avantage. «Procap défend exclusivement les intérêts des personnes concernées et définit les mesures qui sont réellement les plus appropriées. Il est important, pour nous, qu'un logement reste habitable malgré les transformations et qu'il soit adapté aux besoins des utilisatrices et des utilisateurs, et non l'inverse.» Procap tient aussi toujours compte des possibilités d'évolution d'une maladie.

Les petits appartements sont un défi

En plus des conseils qu'ils prodiguent, les spécialistes de Procap effectuent un travail de sensibilisation important auprès des autorités cantonales et des communes ou œuvrent au sein de comités spécialisés, par exemple lorsqu'il s'agit d'améliorer les normes de construction. «Nos conseils en construction ne concernent pas seulement les logements privés, mais aussi les immeubles locatifs, les bâtiments publics et les installations des transports publics ainsi que d'autres projets de gros œuvre», explique Sebastian Burnell.

Dans le cadre de la norme de construction SIA 500, les directives pour la construction sans obstacles de bâtiments ouverts au public, de constructions avec des habitations et de constructions comprenant des places de travail, sont désormais très bien formulées. Il est fort probable que les nouvelles constructions correspondent à cette norme, ou que les espaces soient suffisamment grands pour pouvoir effectuer les adaptations nécessaires.

Les plus grands défis auxquels se heurtent les spécialistes de Procap sont ailleurs: «Notre clientèle doit souvent se débrouiller avec une rente AI et des prestations complémentaires», constate Sebastian Burnell. «Elle vit principalement dans des appartements petits et anciens, d'une à deux pièces et d'une salle de bains avec baignoire.» D'après le spécialiste, il est donc d'autant plus important que les personnes concernées demande conseil le plus tôt possible lorsque des adaptations s'imposent. «Un handicap peut survenir à n'importe quel moment. Si cela arrive Procap est là pour apporter son soutien.»

Conseils en construction Procap

Procap collabore avec des spécialistes de la construction qui vous conseillent sur l'adaptation du logement, d'un lieu de travail ou de formation. Ces travaux sont généralement financés par l'AI. Pour toute question, merci d'envoyer un courriel à construire@procap.ch. Téléphone 027 323 26 20, www.procap.ch/construction-conseil.



Libre choix du lieu et du mode de vie : le chemin est encore long !

De nombreuses personnes en situations de handicap vivent en institution, alors qu'elles pourraient, avec un soutien adapté, vivre chez elles ou dans un logement protégé. Or, en Suisse, les structures nécessaires à cet effet font souvent défaut.

Texte Anna Pestalozzi **Illustration** iStock

Le logement constitue un sujet de préoccupation majeur en Suisse : de nombreuses personnes peinent à trouver un logement abordable ou souhaiteraient vivre à un autre endroit, mais ne dénichent rien. Au-delà du problème de la hausse des loyers et de la pénurie générale de logements, les personnes avec handicap sont confrontées à un autre problème : elles doivent vivre

dans une institution, faute d'autres types de logement. La Suisse doit encore accomplir de grands progrès dans ce domaine pour que ces personnes puissent, elles aussi, choisir librement leur lieu et mode de vie.

Si la liberté de choix en matière de logement n'est pas encore une réalité pour les personnes en situations de handicap, c'est en raison du

manque de soutien à une vie indépendante à domicile. Certes, la contribution d'assistance de l'AI a ouvert des portes pour plus d'autodétermination il y a une bonne dizaine d'années. Cette prestation permet aux personnes avec handicap d'engager elles-mêmes des assistant·es en tant qu'employeurs·euses. La plus-value de l'assistance personnelle est énorme et l'instrument

est largement utilisé. Mais il existe de nombreuses situations qui ne permettent pas de vivre dans un logement privé, même avec une contribution d'assistance. Souvent, le montant maximal financé par l'AI ne suffit pas. Dans d'autres cas, ce n'est pas une assistance personnelle dans le cadre d'un rapport de travail qui est sollicité, mais plutôt une prise en charge. Pour que la vie autonome soit possible, il est nécessaire de développer les services dits ambulatoires pour le soutien, l'accompagnement, l'assistance et les soins au quotidien.

Aides cantonales : un vrai patchwork

Certains cantons ont reconnu ce besoin et avancent sur le plan de la répartition des ressources financières. Dans le cadre de ce que l'on appelle le financement du sujet, les ressources vont directement aux personnes en situations de handicap, qui peuvent les utiliser de manière autonome. Elles peuvent ainsi choisir de vivre dans un appartement privé avec assistance, dans un logement protégé ou dans une institution. Des cantons comme Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Lucerne, Saint-Gall, Thurgovie et Zurich continuent d'évoluer dans cette voie, avec des modèles toutefois différents.

En raison de ces différentes réglementations, les cantons craignent un « tourisme de l'assistance ». Pour éviter que les personnes provenant de cantons qui ne pratiquent pas le financement du sujet se déplacent en grand nombre vers des cantons qui l'ont introduit, les autorités se protègent en fixant de longs délais avant de pouvoir en bénéficier. Mais même après l'expiration de ces délais, tout le monde ne peut pas en profiter.

Une personne vivant dans une institution hors de son canton d'origine conserve son domicile civil dans son canton, l'établissement dans une institution n'impliquant pas un changement de domicile. Cela peut conduire à des situations absurdes. Par exemple, une personne a son domicile civil dans le canton A, mais vit dans une institution dans le canton B. Si le canton B introduit le financement du sujet, la personne concernée ne pourra jamais en faire la demande, car son domicile légal se trouve toujours dans le canton A, qui reste compétent en matière de financement. Alors qu'au fil du temps, son environnement social se trouve principalement dans le canton B, cette réglementation l'empêche donc aussi de créer une colocation avec assistance, par exemple avec d'autres pensionnaires de l'institution. Résultat: le libre choix du type de logement est fortement limité.

La liberté d'établissement, pour toutes et tous !

La situation se révèle également très choquante lorsque, en plus du choix du type de logement, celui du lieu de résidence se trouve aussi limité. Or, c'est précisément le cas en Suisse pour certaines personnes en institution. Elles aimeraient vivre à proximité de leurs proches, alors que ceux-ci ont quitté leur canton d'origine. Il n'est pas toujours possible de déménager dans le canton où vit désormais la famille, car, selon l'accord intercantonal, le canton d'origine est responsable du financement de la place en institution. Le risque que la prise en charge des frais par le canton d'origine – et, de fait, le déménagement – soit refusée est plus grand si les frais d'institution s'avèrent plus élevés dans le nouveau canton. Le droit au libre

choix du lieu de résidence serait pourtant inscrit dans la Constitution fédérale à travers le principe de la liberté d'établissement.

Pour plus de services ambulatoires, plus d'assistance personnelle, plus de moyens financiers directs et plus d'autodétermination, la Suisse doit agir. En ratifiant la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en 2014, elle s'est donné cette tâche. Le texte stipule que les personnes avec handicap doivent jouir des mêmes possibilités de choix que les personnes sans handicap en ce qui concerne le type de logement et le lieu de résidence. Or, la Suisse est aujourd'hui loin de cet objectif. L'initiative pour l'inclusion reprend cette revendication.

Il s'agit de soutenir les développements en cours dans les cantons et de mettre la Confédération face à ses responsabilités. La loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), qui impose aux cantons certains standards minimaux, n'apparaît pas seulement archaïque de par son nom. Elle ignore aussi le fait que les institutions ne correspondent pas aux besoins de nombreuses personnes avec handicap. La Suisse a la responsabilité de mettre en œuvre la liberté de choix en matière de logement dans tous les cantons. Procap Suisse s'engage pour que les bases légales soient adaptées à notre époque et conformes à la CDPH de l'ONU.

Un premier pas dans cette direction a été fait en janvier au Palais fédéral: la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a adopté une intervention visant à moderniser la LIPPI.



Crise du logement : des difficultés supplémentaires

Trouver un appartement à louer à un prix abordable est de plus en plus difficile. Comme si cela ne suffisait pas, les charges augmentent et les droits des locataires sont remis en question. Les personnes en situations de handicap sont plus touchées que les autres par la dégradation de la situation.

Texte Esther Banz **Illustration** Selina Bächli

Procap a récemment appris qu'une famille de quatre personnes, dont l'un des enfants a un handicap lourd, cherchait un appartement plus grand dans la région de Bienne. Depuis des années, la famille vit dans 65 mètres carrés. Avec un revenu brut de 5500 francs, le couple voit très rarement des annonces immobilières proposant des logements à sa portée. Selon une recommandation de la faïtière Budget-Conseil Suisse, le loyer ne devrait pas représenter plus de 25% du revenu. Dans le cas de cette famille, la limite devrait donc être de 1375 francs. Des biens immobiliers

à ce prix sont quasiment inexistants sur le marché et s'il y en a, la concurrence est énorme. De plus, les appartements les moins chers sont souvent anciens, et donc rarement sans obstacles. Généralement, seuls les plus récents, et donc les plus chers, sont accessibles. L'accessibilité des nouvelles constructions ne date en effet que de 2004 (et selon la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées, seulement pour les habitations collectives à partir de neuf logements, même si certains cantons vont plus loin avec, par exemple, un seuil de quatre logements).

Procap propose un portail immobilier en ligne et des informations pour la recherche de logements accessibles. L'organisation apporte aussi ses conseils et son soutien lorsque des travaux d'adaptation sont nécessaires. Beaucoup d'appartements peuvent être transformés pour devenir accessibles, notamment pour répondre aux besoins des nombreuses personnes dont le handicap apparaît à un âge avancé ou des parents d'enfants en situations de handicap. En principe, l'AI paie ces adaptations. Elles doivent néanmoins être approuvées par les propriétaires.

Les réserves s'épuisent

De nos jours, il n'est pas seulement difficile de trouver un appartement abordable, qui soit en plus accessible. Conserver son logement actuel peut aussi devenir problématique, par exemple lorsque le taux de référence et donc le loyer – sans compter les charges – augmentent. Les personnes qui vivent d'une rente AI et, dans le meilleur des cas, de prestations complémentaires, comme c'est le cas de près de la moitié des bénéficiaires d'une rente AI, disposent d'un budget limité. Verser 60 francs de plus pour le loyer, 50 de plus pour l'électricité et le chauffage et encore 120 de plus pour la caisse-maladie de toute la famille et devoir supporter le renchérissement des dépenses quotidiennes pour se nourrir, ont de quoi pousser

une personne ou toute une famille au bord du gouffre financier. Et c'est justement ce qui se passe actuellement. Pour beaucoup de personnes, qu'elles soient en situations de handicap ou non, la hausse des coûts a des conséquences dramatiques, et plus particulièrement pour toutes celles et tous ceux qui n'ont pas de réserves.

Une personne en fauteuil roulant a besoin d'un logement spacieux. Or, les grands appartements accessibles en fauteuil roulant sont plus chers. La Confédération a certes récemment (pour la première fois depuis 18 ans) augmenté et échelonné par région le loyer maximum dans le cadre de l'adaptation des prestations complémentaires et relevé le forfait pour fauteuil roulant. Mais la forte hausse simultanée des frais de logement est difficilement compatible avec le budget serré des personnes qui doivent vivre de l'AI et des prestations complémentaires (PC).

Délais courts

Les personnes qui ont un petit budget et qui n'ont ni réserves, ni soutien de leur famille vont avoir de la peine à payer leur loyer à l'avenir. Sur ce point, la loi est impitoyable : en cas de non-paiement, le bailleur peut fixer un délai de 30 jours et menacer de résilier le contrat de bail. Sans paiement dans le délai imparti, il peut résilier le contrat de location dans un nouveau délai de 30 jours pour la fin d'un mois.

De plus, sous la Coupole fédérale, le droit du bail est actuellement remis en question (voir « Le droit des locataires sous pression », p.16). Lorsqu'une personne perd son appartement qui avait été adapté pour être accessible et qu'elle doit en trouver un nouveau, elle peut être quasiment certaine de devoir effectuer à nouveau des adaptations. Cette situation peut être un obstacle de taille. De plus, lors de fréquents déménagements, l'AI fait

La forte hausse simultanée des frais de logement est difficilement compatible avec le budget serré des personnes qui vivent de l'AI et des PC.

L'AI est compétente pour le logement uniquement en ce qui concerne les adaptations architecturales.

preuve d'une grande retenue pour payer les modifications nécessaires. Selon Pro Infirmis, «dans le cas de locations, l'AI paie les adaptations uniquement lorsqu'une certaine stabilité du bail est garantie».

Pouvoir se loger à un prix abordable est d'une importance vitale, en particulier pour les personnes menacées de pauvreté. Elles ne gagnent pas assez pour régler toutes les factures, mais encore trop pour avoir droit à l'aide sociale. L'organisation caritative Caritas voit ainsi le nombre de demandes de conseil augmenter constamment. Elles émanent aussi de bénéficiaires de l'aide sociale dont le logement est devenu trop cher après une augmentation de loyer. Bien souvent, les services sociaux appliquent des règles strictes quant aux loyers maximaux. Les personnes concernées doivent payer la différence de leur poche et puisent dans leur budget alimentaire. Dans les riches villes de Suisse, les files s'allongent lors de la distribution de repas gratuits.

Un système lacunaire

La crise du logement actuelle s'aggrave, non seulement dans les zones urbaines, mais aussi dans les cantons ruraux. En Haut-Valais, l'assistante sociale Jasmine Gnesa observe que les locataires qui perdent leur appartement ont de plus en plus de mal à trouver une solution. «Avant, il nous arrivait une fois par année

d'avoir à loger des gens à l'hôtel. C'est désormais nettement plus fréquent.» Jasmine Gnesa a approfondi la question du logement dans le cadre d'un travail scientifique et constate que le système suisse est lacunaire, à commencer par l'absence de chiffres et de statistiques. En conséquence, il manque aussi des stratégies et des moyens d'aborder les difficultés, dit-elle.

Souvent, on peut aider les gens lorsqu'il est en fait trop tard, c'est-à-dire quand le contrat de bail a déjà été résilié. «Il faut se retrouver à l'aide sociale pour avoir le droit à un soutien.» Pourtant, il suffirait souvent d'une avance d'un mois de loyer ou que les services sociaux parlent avec le bailleur pour conserver un appartement. L'objectif premier est d'éviter que des personnes se retrouvent sans logement et sans abri, d'une part pour des raisons éthiques, et d'autre part parce que les hébergements d'urgence dans des hôtels coûtent nettement plus cher aux pouvoirs publics que des subventions permettant à une personne de conserver son logement.

Jasmine Gnesa ne comprend pas cette absence de soutien: «En matière de placement sur le marché du travail, l'offre est immense avec

des services spécialisés, des conseils ou des solutions d'intégration. Et en matière de logement, c'est le désert!» Elle déplore qu'aucun système n'ait été mis en place dans ce domaine.

Qui est compétent ?

Cette situation n'est pas due au hasard. Le logement est certes un besoin de base, auquel personne ne peut renoncer, mais l'Etat n'a pas l'obligation de garantir ce droit. Cette notion n'est pas clairement définie, dit Jasmine Gnesa: «L'article 12 de la Constitution fédérale prévoit un droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse, mais pas un droit au logement ou à l'aide au logement. Cet aspect est délégué aux cantons.» Et les chiffres, comme nous l'avons déjà mentionné, font également défaut.

La conséquence de tout cela, selon Gnesa, est qu'il n'est pas possible d'enrayer les problèmes sociaux croissants. Selon Jasmine Gnesa, «la politique ignore le problème». Résultat: les compétences sont mal définies. Les personnes en situations de handicap sont aussi concernées. En effet, l'AI est compétente pour le logement uniquement en ce qui concerne les adaptations architecturales. Les loyers relèvent des

L'accessibilité des nouvelles constructions ne date en effet que de 2004.

prestations complémentaires, qui sont du ressort des organes de compensation, c'est-à-dire des cantons. Dans une Suisse fédéraliste, cela signifie que les règles diffèrent d'un canton à l'autre.

La politique, aux niveaux cantonal et national, devra toutefois s'intéresser de près à la crise du logement, et le plus tôt sera le mieux. D'après les calculs de l'Office fédéral du logement, le prix des loyers devrait encore augmenter de 15%

en moyenne jusqu'en 2026. La Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS appelle les propriétaires de biens immobiliers à faire preuve de retenue en matière de hausses de loyer. La Confédération, les cantons et les communes sont également invités à développer les mesures en faveur de logements abordables. Car si la réalisation d'appartements accessibles lors de rénovations ou de nouvelles constructions est une

bonne chose, il faudrait aussi que ces logements soient à la portée de celles et de ceux qui n'ont qu'un budget limité pour se loger.

Le droit des locataires sous pression

Comme si la hausse constante des coûts de logement ne suffisait pas, le droit du bail en Suisse est actuellement sous pression : en 2023, le Parlement a adopté deux interventions de Hans Egloff (UDC et président de l'Association des propriétaires fonciers HEV) : l'une vise à restreindre la sous-location. Ainsi, une résiliation hors des délais légaux doit pouvoir être possible si une ou un locataire oublie de demander l'autorisation de sous-louer une chambre, même si cette personne vit elle-même dans l'appartement. Selon la loi actuelle, il suffit d'en informer les propriétaires. L'association de défense des locataires (ASLOCA) et le PS ont lancé un référendum.

La deuxième modification souhaitée par les propriétaires fonciers doit permettre de simplifier et d'accélérer la procédure pour faire valoir un besoin propre. Un nombre suffisant de signatures a aussi pu être récolté contre cette décision, de sorte que les électrices et les électeurs auront le dernier mot. Mais d'ici au référendum, le Parlement doit encore se prononcer sur une autre détérioration du droit des locataires : le lobby des propriétaires immobiliers veut qu'à l'avenir, il soit nettement plus difficile de contester un loyer initial jugé abusif. Par ailleurs, les rendements que les propriétaires fonciers peuvent réaliser avec des appartements en location doivent être portés à 2%. Ce dernier point est déjà une réalité à la suite d'un arrêté du Tribunal fédéral.



Daniel Schilliger
Avocat

Logement, soins, accompagnement : qui finance ces prestations ?

Notre fille de 16 ans fréquente une école spécialisée et pourra certainement suivre une formation pratique par la suite. Puis elle travaillera sans doute sur le deuxième marché du travail. La question de savoir si elle vivra dans une institution ou plutôt dans un appartement privé reste ouverte. Comment le type de logement influence-t-il ses prestations futures ?

Il n'existe pas d'assurance ou de catégorie de prestations unique couvrant entièrement le financement du mode de vie futur de votre fille. A l'âge adulte, elle percevra différentes prestations grâce auxquelles elle pourra payer les frais de la vie quotidienne. Ces prestations dépendent aussi en partie du mode de vie. J'aborde ci-après les principales conditions.

Différences selon le type de logement

La rente AI n'est pas destinée à une affectation précise et ne dépend pas non plus du mode de vie.

Pour les adultes, l'allocation pour impotent (API) est versée de manière forfaitaire chaque mois. Son montant dépend du type de logement. Pour les personnes qui ne vivent pas en institution, elle est à leur libre disposition et peut par exemple être utilisée pour financer l'assistance. En revanche, si votre fille vit dans une institution, l'API n'atteint qu'un quart du montant total. De plus, elle est prise en compte comme revenu dans la prestation complémentaire et doit donc être utilisée pour payer l'institution.

Le calcul des prestations complémentaires dépend fortement du

type de logement. Pour les personnes qui ne vivent pas dans une institution, un loyer et un montant destiné à couvrir les besoins vitaux sont reconnus comme dépenses, en plus de la prime d'assurance-maladie et de la cotisation AVS. Pour les personnes résidant dans une institution, en revanche, une taxe journalière à la place du loyer est retenue et un montant pour les dépenses personnelles au lieu des besoins vitaux est pris en compte.

Pour obtenir une contribution d'assistance, la personne doit bénéficier d'une API et ne pas vivre en institution.

Diverses prestations supplémentaires

Les soins, tels que l'aide à la douche, peuvent être en partie pris en charge par l'assurance-maladie si l'on fait appel à une organisation d'aide et de soins à domicile. Certaines d'entre elles permettent également d'employer des proches.

Les prestations complémentaires remboursent en outre les frais de maladie et d'invalidité jusqu'à certains plafonds. Il s'agit entre autres des dépenses pour l'aide, les soins et la prise en charge à domicile ainsi que les structures

d'accueil. Les modalités concrètes varient d'un canton à l'autre. Les prestations complémentaires peuvent toutefois compléter la contribution d'assistance. Ainsi, dans certaines circonstances, des proches comme les parents ou des organisations d'aide et de soins à domicile et les structures d'aide peuvent être indemnisé·e·s. De plus, comme pour la contribution d'assistance, les prestations complémentaires permettent de payer des employé·e·s pour les soins, la prise en charge ou les tâches ménagères. La contribution d'assistance doit cependant être utilisée en premier lieu.

Si des aménagements dans le logement ou d'autres moyens auxiliaires s'avèrent nécessaires, ces frais peuvent être soumis à l'AI, pour autant qu'ils soient essentiels et proportionnés.

D'autres prestations sont actuellement introduites dans les cantons ayant introduit le financement du sujet, notamment pour améliorer l'assistance aux personnes vivant à domicile.

Pour connaître les prestations exactes auxquelles a droit votre fille, le mieux est de vous adresser au Centre de conseil de Procap dans votre région.

La clé d'un logement autonome

Urs Schnyder est atteint de dystrophie musculaire. Avec sa partenaire, qui a également besoin d'un fauteuil roulant, il vit dans un appartement près de Berne. Des conditions de vie possibles grâce à la contribution d'assistance.

Interview Esther Banz Photo Markus Schneeberger

Procap : Urs Schnyder, tu travailles chez Procap comme conseiller en logement notamment. Pour cet entretien, nous te rendons visite à ton domicile à Münchenbuchsee. Tu vis avec ta compagne Susanne dans un appartement de 4,5 pièces. Votre logement est-il confortable ?

Urs Schnyder : Oui, il est spacieux et sans obstacles, et nous y accédons grâce à un ascenseur. Nous sommes bien ici. Mais des pièces adaptées ne représentent pas l'unique condition pour vivre de manière autonome. Ce qui s'avère également nécessaire, c'est une contribution d'assistance. Je bénéficie de cette prestation depuis son entrée en vigueur en 2012.

La contribution d'assistance a-t-elle amélioré ton quotidien ?

Oui, mon expérience est essentiellement positive. Toutefois, au début, il était plus facile de trouver des assistant·e·s. Aujourd'hui, il y a une pénurie de personnel soignant que

nous ressentons également. L'assistance implique le travail de nuit et du dimanche, ce qui n'est pas très apprécié. Pour limiter le risque d'absence, je répartis donc la charge de travail entre plusieurs personnes. Malheureusement, le métier d'assistant·e auprès de personnes en situations de handicap est encore méconnu. C'est une activité qui peut procurer beaucoup de plaisir, parce que les aspects humains y ont une grande place : l'assistant·e et les personnes assistées forment généralement une équipe bien rodée. Personnellement, j'aime travailler avec des personnes qui n'ont pas de formation en soins : je les forme moi-même par la suite.

La personne qui fait appel à une contribution d'assistance est aussi un·e employeur·se. Qu'implique ce rôle ?

Il est nécessaire d'avoir de bonnes connaissances, notamment des lois et des assurances. Les syndicats

examinent désormais de près les conditions, ce qui constitue une bonne chose. Etre employeur implique un processus d'apprentissage permanent. Parallèlement, nous, les personnes concernées, nous sommes organisées au sein de l'association InVIEduel. L'un de nos objectifs est une convention collective de travail pour les assistant·e·s. Nous entendons également lutter contre la bureaucratie croissante.

Qu'est-ce que la bureaucratie inutile d'après toi ?

Un exemple personnel : Susanne et moi bénéficions tous deux de contributions d'assistance fournies par le même employé. Récemment, l'AI a exigé que nous remplissions des rapports pour éviter les doubles paiements. Elle veut ainsi éviter qu'un·e assistant·e soit indemnisé·e deux fois pour des tâches effectuées dans le même créneau horaire ou que nous comptabilisions abusivement trop d'heures de travail.



Le souhait d'Urs Schnyder pour la Suisse : moins de foyers et plus d'autodétermination pour les personnes avec handicap.

Cela paraît absurde.

Oui. Nous-mêmes souhaitons que l'argent de la contribution d'assistance soit utilisé le plus efficacement possible. Mais nous devons être patients. En Suisse, le système est encore très axé sur les institutions. Il faudra du temps pour que le logement avec une contribution d'assistance devienne une évidence.

Est-ce que toutes les personnes souhaitant vivre de manière autonome perçoivent une contribution d'assistance ?

Non. Il y a malheureusement de grandes lacunes. Notre objectif est que toutes les personnes ayant besoin d'une contribution d'assistance pour vivre de manière autonome puissent en bénéficier. Nous souhaitons aussi qu'il n'y ait plus qu'un seul organisme au niveau national qui la finance et que les obstacles

bureaucratiques soient supprimés. Jusqu'à présent, les besoins sont évalués séparément par la Confédération et par le canton en question : une duplication inutile. Et il est essentiel que les personnes concernées puissent participer davantage au développement de la contribution d'assistance.

Pourquoi la place des institutions est-elle si importante en Suisse ?

En premier lieu, parce que les cantons ont le mandat de mettre à disposition une place en institution pour chaque personne susceptible d'en avoir besoin. Et puis, j'observe souvent que la famille est plutôt favorable aux institutions pour protéger ses proches. Toutefois, la plupart des personnes en situations de handicap préféreraient vivre dans leur propre appartement, comme les personnes sans handicap. La

Suisse n'a pas encore franchi ce pas vers l'inclusion. Beaucoup de gens ne savent pas non plus que la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées de 2004 ne contient pas du tout la notion d'autodétermination. Une contribution d'assistance pour pouvoir vivre dans un logement autonome constitue pourtant la clé de l'inclusion. L'acceptation de l'initiative pour l'inclusion représenterait un premier pas.

Si l'initiative pour l'inclusion était acceptée, comment favoriserait-elle le logement autonome ?

Grâce à un financement du sujet et non de l'objet, encore très répandu : l'argent nous parviendrait directement à nous, les personnes concernées. Nous pourrions nous-mêmes décider si nous voulons bénéficier des prestations de soins et d'assistance à domicile ou dans un établissement. Nous aurions enfin droit au libre choix.

Pour toi et Susanne, cette liberté de choix est une réalité. Mais ce n'est pas le cas pour tout le monde.

Non, car les subventions accordées en Suisse ne suffisent pas dans tous les cas. Il existe notamment un plafond de financement. Les personnes atteintes de handicaps graves, qui ont un besoin d'assistance plus important que ma partenaire et moi, ne perçoivent pas ce dont elles auraient besoin. Et puis il y a d'autres situations qui ne sont pas prises en charge, par exemple l'assistance pendant les vacances, une chambre supplémentaire pour l'assistant·e ou encore des prestations pour le besoin d'aide accru lors d'une rééducation à domicile après un séjour à l'hôpital.

www.invidual.ch



NOUS SOMMES PROCAP

« J'aime trouver des solutions »

Isabelle Mora

(*1972) vit depuis son enfance dans le canton du Valais. Elle est architecte et travaille depuis 2018 à temps partiel pour Procap Valais romand. Passionnée de sport et de nature, elle donne des cours de spinning pendant son temps libre.

Interview Ariane Tripet

Photos Photoval.ch / Valérie Pinauda

Procap : Quels sont les trois mots que tu utiliserais pour te décrire ?

Isabelle Mora : Généreuse, authentique et dynamique. Généreuse, parce que j'aime offrir, aider, partager et j'aime les gens. Authentique, parce que je suis entière, plutôt terre à terre et j'aime la simplicité. Et dynamique, parce que suis pleine d'énergie. On me surnommait même Speedy Gonzales. Et ma fille me dit souvent « tu es trop positive, tu m'énerves » (rires).

Qu'est-ce qui te passionne ?

Le vélo. J'en ai même à mon bureau, parce que j'ai des chantiers à Sion et c'est plus simple pour me déplacer. Aujourd'hui, je roule surtout pour le plaisir, mais avant j'étais attirée par les défis. Le plus fou a été le parcours Canobbio-Sion en passant par le Simplon, en une journée. Maintenant, j'ai trouvé l'équilibre. Depuis une vingtaine d'années, je donne des cours de spinning (ndlr: vélo d'intérieur). Ça, ça me passionne ! J'aime aussi beaucoup être dans la nature. J'aime les balades et les arbres. Ça me permet de me ressourcer.

En quoi consiste ton travail pour Procap ?

Une grande partie de mon travail consiste à examiner les demandes d'autorisation de construire. En Valais, toutes les demandes de mise à l'enquête nous parviennent automatiquement lorsque les constructions comprennent des places de travail, que c'est ouvert au public et qu'il y a plus de quatre logements. Ensuite, il y a le conseil projets, qui est du conseil aux architectes et aux autorités. On s'occupe aussi de la reconnaissance des travaux. Lorsqu'une construction est finie, la commune concernée nous demande d'aller valider si elle est bien accessible et que tout a bien été fait aux normes. Il y a malheureusement souvent des problèmes : une barre mal placée, des WC qui ne sont pas dans le bon axe. Et pour corriger tout ça, ce sont des sacrés coûts. Une solution pour éviter ces situations serait d'être plus présente pendant la phase d'exécution des plans. Par ailleurs, je donne des cours à des étudiant·e·s du domaine quatre à six jours par année. J'organise toujours une demi-journée de sensibilisation au cours de laquelle les élèves doivent se déplacer en fauteuil roulant, ce qui leur fait prendre conscience des obstacles physiques qui peuvent être rencontrés au quotidien. Aussi, je fais du conseil individuel en construction pour Procap.

Qu'est-ce que tu préfères dans ton travail ?

Le contact avec les gens et le fait que ça me donne la possibilité d'aider les autres. J'aime trouver des solutions.

Quel est le plus grand challenge ?

Trouver la solution optimale avec les moyens les mieux adaptés. Chaque personne est unique. Les besoins varient donc d'une personne à l'autre. Bien sûr, la norme SIA 500 – qui décrit les exigences des constructions sans obstacles – aide beaucoup. Mais il s'agit surtout d'adapter en fonction du logement et de la personne. Et c'est ce qui est intéressant : aller chercher les bonnes informations chez les personnes compétentes pour les mettre en lien et avancer ensemble d'une manière cohérente. L'écoute est dans ce cadre très importante : quels sont les besoins du client ou de la cliente ? Ses habitudes ? Comme je ne sais pas tout, j'ai besoin de l'ergothérapeute pour mieux comprendre le handicap et ce dont la personne a besoin. J'ai aussi besoin que des spécialistes me renseignent sur les moyens auxiliaires qui peuvent être accordés par l'AI. Et avec toutes ces informations, je trouve des solutions pour la transformation. C'est ce qu'on développe dans le conseil individuel.

Est-ce qu'il y a beaucoup de demandes de conseils individuel en construction de la part des membres de Procap ?

Je pense qu'il y a de la demande. Mais les membres ne savent pas tous que cette prestation de conseil individuel en construction existe et qu'elle est gratuite pour eux.

Que reste-t-il à inventer dans le domaine ?

Travailler avec différents matériaux pour allier la norme à l'esthétique. Par exemple, pour permettre à une personne avec une déficience visuelle de voir les marches, il faut marquer la contremarche avec une bande d'une autre couleur. Au lieu d'utiliser une bande autocollante comme c'est souvent le cas, on pourrait travailler avec des couleurs de béton différentes, ce qui serait beaucoup plus esthétique. Mais il faut penser à ce genre de détail dès le début.

Comment créer une société plus inclusive ?

Pour moi elle se crée. Parfois j'aimerais que ça avance plus vite, mais elle se crée. Comme pour

tout dans la vie, tout dépend de la façon de voir les choses. Je vois l'évolution des politiques, des gens – en tout cas ici en Valais – d'une manière positive. Je trouve que ça avance, mais ça reste mon point de vue.

Si tu pouvais avoir un super-pouvoir, ce serait lequel ?

La paix. Que toute personne arrive à se sentir en paix. Je pense l'avoir découvert. Ce bien-être, quand on est en paix avec soi-même et ce qu'on peut donner aux autres, c'est un sentiment tellement beau.

As-tu un grand rêve ?

Je le vis tous les jours. C'est peut-être un peu fort de dire ça. Mais je pense que c'est justement la paix avec soi-même. Et le grand amour, aussi. Parce que c'est aussi l'amour qui m'a permis de trouver cette paix. Tout s'est aligné. Et avec ma famille, je suis super heureuse. Mes enfants vont bien, je suis en pleine santé. Je suis pleine de gratitude tous les jours.



« Ce que je préfère dans mon travail ? C'est le contact avec les gens et le fait de pouvoir les aider en trouvant des solutions à leurs besoins. »



Une formation qui met l'humain au centre

A la bibliothèque, au musée, dans les transports, dans les administrations ou encore dans les locaux de la police : Procap sillonne la Suisse pour aider le personnel à accueillir au mieux les personnes avec handicap. Ses formations ont connu une participation record en 2023.

Texte Martine Salomon **Photos** Florian Bachmann

Novembre dernier, dans une bibliothèque genevoise. Une employée veut sortir du bâtiment mais reste figée devant la porte à tambour. Les vantaux vitrés tournent et tournent encore. Pas moyen de s'y enfile. Pourtant, elle passe par cette porte quotidiennement – elle a donc l'habitude de se synchroniser avec les gens qui entrent. Mais ce jour-là, ses yeux sont couverts par un bandeau. Son constat est instantané: pour une personne aveugle, c'est extrêmement compliqué.

Quelques semaines plus tard, dans une gare bernoise, un membre du personnel de train de l'entreprise BLS a lui aussi une prise de conscience frappante. Assis dans un fauteuil roulant, comment rejoindre le quai? La rampe d'accès s'avère très longue et très pentue. Après cinq mètres, ses bras n'ont plus assez de force pour faire avancer les roues. Quel moment de solitude quand son fauteuil se met à reculer!

Un besoin de sensibilisation important

« Ces difficultés, on ne s'en rend pas compte si on ne les vit pas soi-même », souligne Sabrina Salupo, responsable du département Formation et Sensibilisation chez Procap Suisse. Voilà pourquoi les mises en situation sont essentielles dans les formations que l'organisation propose aux quatre coins du pays depuis douze ans, en collaboration avec des intervenant·e·s avec handicap.

Un record a été atteint l'an passé: 1243 participant·e·s sur 88 journées. L'éventail était large: de la protection civile neuchâteloise au bureau des passeports schwytois, en passant par le Centre d'art Pasquart à Bienne et une haute école aux Grisons, entre autres. Certains employeurs en redemandent périodiquement, en fonction du roulement de leur personnel. « BLS est l'une de nos plus fidèles clientes: l'entreprise nous commande plusieurs formations par an car elle souhaite former chaque nouveau collaborateur et nouvelle collaboratrice », indique Sabrina Salupo.

Mises en situation

Procap se déplace sur site. Chaque type de handicap fait l'objet d'un atelier en deux parties, par groupes de cinq personnes maximum. Une personne concernée par un handicap témoigne des situations compliquées qu'elle vit en tant qu'usagère. Elle fournit des conseils concrets de nature à faciliter les choses. Puis les participant·e·s passent à la pratique. Pour le handicap de la vue, les voici qui déambulent tant bien que mal dans leurs locaux, avec des lunettes simulant une malvoyance sévère (tout est très trouble) ou une vision tubulaire (comme dans un trou de serrure).

Les participant·e·s élargissent leurs horizons, en réalisant que de nombreuses personnes ont des manières très différentes de vivre, de se mouvoir, d'interagir – et que pour autant, elles font partie de notre société et doivent y être incluses. Et en comprenant mieux les besoins spécifiques des personnes en situations de handicap, il leur est possible d'adapter l'accueil en conséquence.

Interagir efficacement

Bien sûr, le personnel n'est pas en mesure de résoudre les obstacles architecturaux les plus marquants: ceux-ci dépendent d'investissements financiers qui ne sont pas de leur ressort. En revanche, certaines suggestions permettent d'améliorer l'accessibilité facilement et à moindres frais. Par exemple, mieux disposer le mobilier, afficher une bonne signalétique, et mettre à disposition les règlements et modes d'emploi en langage FALC (facile à lire et à comprendre).

Ces formations sont particulièrement utiles pour rendre les interactions plus efficaces. Les yeux bandés, Pierre demande son chemin. Son collègue Jean répond « Là-bas », en montrant du doigt. Pierre comprend par l'expérience qu'une description est nécessaire – « Sur ta gauche, à cinq mètres ». Et quand Jean veut le guider en le poussant depuis derrière, Pierre a peur de se heurter à des obstacles. La pertinence de la technique

inverse lui apparaît clairement : si Jean est devant et offre son coude, Pierre peut le suivre en se sentant protégé.

Un autre exercice consiste à se faire comprendre par une collègue munie d'un casque insonorisant. Le réflexe courant est de se mettre à crier. C'est contre-productif car ça modifie l'image labiale. Le but est que la personne sourde ou malentendante puisse lire le mieux possible sur les lèvres.

Dans la bonne humeur

Tout cela se déroule dans une atmosphère détendue. Souvent, face au handicap, on a peur de faire des gaffes. « Mais après avoir passé une journée avec des personnes concernées, on se rend compte qu'on peut communiquer avec elles comme avec n'importe qui d'autre – et que si on fait une gaffe de temps en temps, ce n'est pas grave », rassure Sabrina Salupo.

Elle-même se souvient : il y a dix ans, alors qu'elle guidait une intervenante aveugle de la gare au lieu de formation, elle lui a lancé : « Tu as vu l'émission XY hier soir à la télé ? » Aussitôt, elle s'est confondue en excuses. « J'étais mortifiée. Mais elle a éclaté de rire ! » Elle a dit que ce terme n'était pas choquant pour les personnes aveugles et malvoyantes. Elles-mêmes disent souvent qu'elles ont « vu » tel ou tel film, en audiodescription.

« C'est souvent comme ça, avec nos intervenant·e·s. Beaucoup de choses passent par l'humour. Ça permet de dédramatiser. » Au final, les participant·e·s repartent comblé·e·s : « C'est la meilleure formation qu'on ait jamais eue ! » ; « Enfin une formation qui met l'humain au centre ! »

www.procap.ch/fr/prestations/formations-et-cours

Intervenant·e·s recherché·e·s

Procap collabore avec 45 intervenant·e·s avec handicap. Une grande qualité d'intervention leur est demandée et des honoraires leur sont versés. La plupart témoignent pour l'ouïe, la vue, la mobilité ou l'autisme. Un petit nombre interviennent pour la trisomie, le handicap psychique et l'épilepsie. Une expérience préalable dans ce type de travail n'est pas exigée. « En revanche, la personne doit se sentir suffisamment à l'aise pour parler en public et avoir accepté sa situation », précise Sabrina Salupo. En cas de d'intérêt à devenir intervenant·e, il est possible d'envoyer un courriel à sensibilisation@procap.ch.

Programme de formation 2024

En plus des formations destinées à sensibiliser des professionnel·le·s de différents domaines (cf. article ci-dessus), Procap propose également des cours visant à renforcer les compétences et l'autonomie des personnes avec handicap. Ils sont gratuits pour les membres de Procap, les collaborateurs·trices, les bénévoles des sections ainsi que les intervenant·e·s des projets de sensibilisation. Pour toute question ou demande de conseil, nous sommes à disposition par téléphone au 032 322 84 86 ou par e-mail à formation@procap.ch. Vous trouverez plus d'informations sur le contenu des cours et les modalités d'inscription sur notre site web sous www.procap.ch/cours2024.



1



2



3



4

- 1 L'équipe Procap lors de la formation des collaborateurs-trices de la BLS à Berne.
- 2 Des gestes quotidiens, comme monter dans un bus, deviennent soudain de grands défis.
- 3 Circuler lorsqu'on est malentendant-e signifie aussi que les informations doivent être transmises différemment.
- 4 Voies ferrées, seuils ou trottoirs : on trouve partout des obstacles qui causent des problèmes de mobilité.
- 5 D'abord la théorie, puis la pratique.



5

Casse-tête

Montagne vaudoise (3 mots)	Dont on a perdu le souvenir	Centigramme	Elle causa la guerre de Troie	Usé n'importe comment	Aspirée avec les lèvres	Renoncer à une idée	Pays insulaire du Pacifique	Il s'oppose au héros	Bactériologue français †	Pauvre homme (pauvre...)	Auteur dramatique † (USA)	Période historique	Nom de rois du Danemark		
										Certains sont martiaux					
			8	Secs		Comme l'eau d'Henri						Voile couvrant la chevelure			
Mangeoires à cochons		Dinosauraire du Crétacé	Mis de façon ridicule					6		Très ou trop chaud		Sert à appeler			
Plante grimpante						Roues à gorge			Sans gravité		3				
Institut géographique français			C'est-à-dire			Châssis mobile d'une fenêtre	Il orne les vitres d'étoiles	2			Embroche		Sous un même toit (en...)		
			Homme grossier et brutal		Chasseur géant				Pilote automobile (F; Alain)		Âme en désordre				
Défunte	Rendit tranchant		Admise à un examen	5			Comme un dessin de Disney		Pèse lourdement sur			1			
Race bovine					Le grand écran	Paresseux d'Amazonie			Roulement de tambour		Suit le tic		Refus enfantin		
Monoxyde de carbone		Rivière des Grisons		Station touristique (2 mots)				4							
Louis XIV révoqua celui de Nantes				Intelligence artificielle		Pronom anglais			Camp de prisonniers allemand						
Vocalisation de chat			7							Dernier repas de Jésus					
Duchesse de Bretagne				Verbe auxiliaire				1	2	3	4	5	6	7	8

Sudoku

Inscrivez un nombre de 1 à 9 dans chaque case vide, chaque nombre ne peut apparaître qu'une seule fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3x3.

Facile

6		7						8
			5	7				
		4		6	3	7		5
	8	6	7		1		4	
		3		8		2		
	4		6		5	9	8	
8		2	3	7		1		
			2		6			
7						3		6

Moyen

				6	4				
		6	7				5		
1								3	2
8				1				6	
4				7		3			8
	3					9			5
3	7								4
			4				9	8	
					7	5			

Vous trouvez toutes les solutions à la page 31.

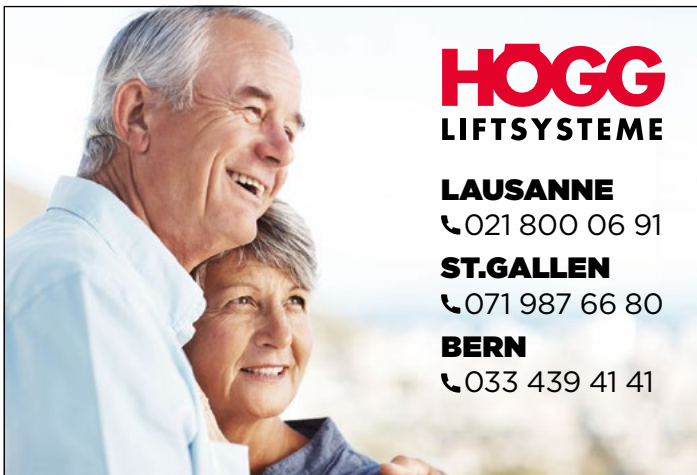


Roulez à 9 km/h avec
notre modèle SWT-1S.



SWISS•TRAC®

Trouvez un distributeur et faites un essai: www.swisstrac.ch



HÖGG
LIFTSYSTEME

LAUSANNE

☎ 021 800 06 91

ST.GALLEN

☎ 071 987 66 80

BERN

☎ 033 439 41 41

MONTE-ESCALIERS

LIFTS À PLATE-
FORME

LIFTS À SIÈGE

HOMELIFTS



*Les
experts
en lifts*

www.hoegglift.ch

5 ANS DE GARANTIE

rigert
NIVELLE LE CHEMIN

*Les amis ne peuvent pas toujours être là pour aider.
Par contre, un monte-escaliers de Rigert, oui.*



Consultation gratuite

☎ 021 793 18 56

ou voir www.rigert.ch/fr

Testez nos monte-escaliers avec siège & plateforme dans
notre Showroom à Küssnacht am Rigi ou à Oensingen (SAHB)



NOUS SOMMES PROCAP

« L'autonomie est très impor- tante pour moi »

Brigitte Bächtold

(*1964) est enseignante au service de consultation de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants à Zurich, où elle donne des cours de braille. A côté de son activité principale, elle intervient plusieurs fois par an en tant qu'animatrice pour Procap Formation et Sensibilisation. Elle est mère d'une fille adulte.

Interview Esther Banz Photos Reto Schlatter

Procap : Nous nous trouvons dans ton appartement à Zurich. Comment le décrirais-tu ?

Brigitte Bächtold : C'est un ancien appartement de trois pièces en coopérative, qui a grand besoin d'être rénové. J'y vis avec mon chien Kaito, mais plus pour longtemps. Nous allons bientôt déménager dans un immeuble en construction d'une autre coopérative. Je suis déjà en contact avec l'administration, parce que j'ai besoin d'équipements spécifiques en raison de mon handicap visuel : les cuisinières modernes, par exemple, fonctionnent souvent par écran tactile, que je ne peux pas utiliser.

Lors de tes déplacements à l'extérieur, Kaito est ton assistant. T'aide-t-il également à la maison ?

Non, ici, il peut tout simplement être un chien. En plus des nouvelles technologies, j'ai aussi le soutien de deux assistants, sans lesquels je ne pourrais rien faire. Ces personnes m'aident en ce qui concerne les affaires administratives : finances, factures, contrats et formulaires. Une aide-ménagère vient une fois par semaine, et je fais le ménage moi-même le reste du temps. Je cuisine également de manière autonome, je fais la vaisselle et ma lessive et, la plupart du temps, je fais également mes courses moi-même.

T'arrive-t-il de rencontrer des situations difficiles dans ta vie quotidienne à la maison ?

Souvent ! Par exemple lorsqu'il faut ramasser des morceaux de verre ou d'autres objets lorsque des choses sont tombées. Ou remplacer un fusible. Ou encore ne pas se rendre compte que le réfrigérateur ne fonctionne plus. Il y a toutes sortes de situations.

Est-il important pour toi de pouvoir vivre de manière autonome ?

Oui, c'est essentiel ! Je ne veux pas devoir suivre un programme qui n'est pas le mien. Je souhaite pouvoir organiser ma journée de manière indépendante.

Et qu'en est-il du logement : que signifie-t-il pour toi ?

J'y tiens beaucoup. C'est mon chez-moi. Je veux qu'il soit joli.

Sur tes murs sont accrochés des tableaux...

Oui. Je ne vois pas ce qu'ils représentent, mais je les sens. Ils dégagent une chaleur, créent une atmosphère.

Les personnes voyantes sous-estiment-elles leurs autres sens ?

Oh oui ! On se fie beaucoup trop à la vue. D'ailleurs, les autres sens prennent immédiatement le relais lorsqu'on la perd.

Comment l'as-tu expérimenté ?

Ma vue était bonne jusqu'à l'âge de 16 ans. Puis je l'ai perdue, pratiquement du jour au lendemain, en raison d'une maladie rare. Mais l'ouïe a aussitôt pris le relais. Aujourd'hui, j'entends mieux qu'auparavant. Mon sens du toucher s'est également intensifié, ce que je trouvais d'ailleurs plutôt désagréable au début.

Que se passe-t-il lorsque tu tiens des objets dans les mains et que tu les tâtes ?

Des images se forment immédiatement dans ma tête. Par exemple, si je touche la fleur d'un arbre, je vois tout de suite l'arbre tout entier.



Pour Brigitte Bächtold, une atmosphère chaleureuse n'est pas seulement visible, mais aussi perceptible.

Quel est ton lien avec Procap ?

J'anime depuis un an des cours de sensibilisation proposés par Procap. Notre équipe se rend dans les écoles, les entreprises et les organisations. Elle est toujours composée de trois personnes : l'une avec un handicap auditif, une autre vivant avec un handicap visuel et une troisième en fauteuil roulant. Parfois, il y a également une personne avec un trouble du spectre de l'autisme.

Qu'apprennent les participant·e·s lors de ton intervention ?

Je leur explique ce qu'est le handicap visuel et leur montre le braille. Dans le cadre de jeux de rôle, les participant·e·s expérimentent ce que c'est que d'être aveugle. Je leur donne des lunettes noires et leur confie une tâche. Les collaboratrices et collaborateurs d'une administration cantonale avaient, par exemple, pour mission de faire une demande de passeport. Cette expérience leur a permis de se rendre compte à quel point il est difficile d'être à leur guichet en tant que personne aveugle. En plus, il s'est avéré que ce guichet était beaucoup trop haut pour les personnes en fauteuil roulant. Lors d'un autre cours, nous nous trouvions à un arrêt de bus avec des employé·e·s d'une entreprise de transport, qui devaient s'acheter un billet : une opération impossible pour une personne malvoyante sur les nouveaux automates de l'entreprise.

Rencontres-tu également des difficultés dans les transports publics au quotidien ?

Oui, constamment. L'aide à l'embarquement et au débarquement des CFF (le Contact Center Handicap) ne fonctionne plus de manière fiable et je me retrouve de plus en plus souvent dans des situations difficiles. On m'a aussi déjà dit que nous, les aveugles, étions exigeant·e·s et que je devais être accompagnée lors de mes voyages en train. Tant pis pour l'autodétermination ! (rires)

Quel est ton super-pouvoir ?

Je cerne très bien les gens et je me trompe rarement. C'est un sens particulier que j'ai.

Comment perçois-tu Procap ?

Comme une organisation très engagée ! Les conseils en matière d'assurances sociales et de droit valent de l'or, tout comme le département de sensibilisation pour lequel je travaille.

Chaque personne a droit à la même liberté de choix en matière de logement



Laurent Duvanel
Président Procap Suisse

Un jour, j'aidais un ami malvoyant à chercher un logement sur internet. Je lui sélectionnais des petites annonces. Sur le site de Procap, il y avait des villas et de grands appartements à vendre ou à louer. Mais pas de studios adaptés accessibles depuis un arrêt de bus. Chance : on trouve un deux-pièces. En visitant, mauvaise surprise : pas de main courante dans l'escalier, la lumière du corridor est très faible et les volets difficiles à fermer. Il renonce.

On a cherché pendant deux ans. En attendant, il habitait chez ses parents. Pourtant, il voulait vivre seul. Le droit de choisir son lieu de résidence et son type d'habitation existe, la Convention de l'ONU sur les droits des personnes en situations de handicap le dit.

Pour concrétiser ce droit en Suisse, Procap et Inclusion Handicap ont colancé l'initiative pour l'inclusion. Le texte mentionne que les personnes en situations de handicap ont « le droit de choisir librement leur forme de logement et l'endroit où elles habitent ». Difficile d'être plus clair. Alors pour que toutes celles et ceux qui chercheront à se loger trouvent plus facilement, signez (si ce n'est pas déjà fait) et faites signer l'initiative pour l'inclusion. Merci.

Impressum

Editrice Procap Suisse **Tirage** 24 500 (total, version française : 4600), parution quatre fois par année **Edition et rédaction** Magazine Procap, Frohburgstrasse 4, 4600 Olten, info@procap.ch, tél. 062 206 88 88, www.procap.ch **Compte pour les dons** IBAN CH86 0900 0000 4600 1809 1 **Direction de rédaction** Sonja Wenger **Ont collaboré à ce numéro** Esther Banz, Florian Bachmann, Sebastian Burnell, Laurent Duvanel, Anna Pestalozzi, Photoval.ch/Valérie Pinauda, Martine Salomon, Daniel Schilliger, Reto Schlatter, Markus Schneeberger, Ariane Tripet **Traduction** Zélie Schaller, Intexto Magali Züblin **Versions traduzioni** Flavia Molinari Egloff, Ariane Tripet, Sonja Wenger **Illustration** Selina Bächli **Concept et layout** Corinne Vonaesch **Correction** db Korrektorat, Bern **Marketing des annonces** Contact : Larissa Spielmann, tél. 062 206 88 04, larissa.spielmann@procap.ch **Impression et expédition** Merkur Druck AG, Gaswerkstrasse 56, 4900 Langenthal **Changement d'adresse** à signaler au Secrétariat romand de Procap, tél. 032 322 84 86 **Abonnement annuel non-membres en Suisse** CHF 20.-, à l'étranger CHF 40.-; ISSN 1664-4603 **Délaï de rédaction** du n° 2/2024 : 17 avril 2024; parution le 27 mai 2024.

Faites un don avec
TWINT !



Scannez le code QR avec
l'app TWINT



Confirmez le montant et
le don



Le focus du
prochain magazine :
Compétition sportive

Festival de danse Steps 2024

La 19^e édition de Steps, Festival de danse du Pour-cent culturel Migros, aura lieu du 24 avril au 19 mai 2024 et permettra à neuf compagnies d'ici et d'ailleurs de présenter leur travail sur 36 scènes de toutes les régions du pays.

La programmation comprend chaque année des créations inclusives. La production «An Accident/a Life» est le fruit d'une collaboration entre Sidi Larbi Cherkaoui, directeur de ballet à Genève, et l'artiste australien Marc Brew, qui se déplace en fauteuil

roulant à la suite d'un grave accident. «An Accident/a Life» traite de vulnérabilité, de résilience et du corps comme d'une carte qui retracerait les expériences vécues. Les deux artistes inventent de nouvelles formes de mouvement, interrogeant notre image, socialement normée, des personnes en situations de handicap.

En plus des représentations sont organisées diverses activités telles que des ateliers de danse animés par et pour des artistes avec et sans handicap. Depuis 2018, le fes-

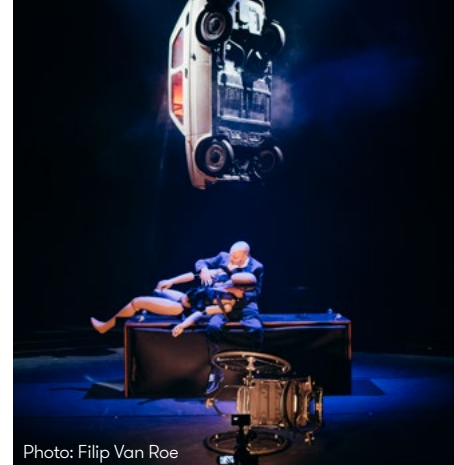


Photo: Filip Van Roe

tival porte le label «Culture inclusive» et permet au public une accessibilité sans obstacles.

Pour la première fois, les pièces susceptibles d'intéresser les personnes ayant des troubles cognitifs porteront le label «Hora recommande». En outre, une vidéo de présentation du festival en langue des signes est également disponible sur la page d'accueil.

Les liens permettant d'acheter des billets pour les différentes représentations sont disponibles sur le site www.steps.ch.

Solutions des casse-tête

De la page 26.

■ ■ ■ ■ U ■ ■ ■ D ■ ■ ■ H ■ ■ E ■ ■
 R O C H E R S D E N A Y E ■ A R T S
 A U G E S ■ U ■ M I N E R A L E ■ V
 ■ B ■ L ■ A C C O U T R E ■ B ■ H E
 ■ L I E R R E ■ R E A S ■ B E N I N
 ■ I G N ■ I E ■ D ■ G I V R E ■ J ■
 F E U E ■ D ■ O R I O N ■ U ■ E A M
 ■ ■ A ■ R E C U E ■ N ■ P L O M B E
 ■ A N G U S ■ V ■ A I ■ R A ■ P ■ N
 ■ C O ■ S ■ C R A N S M O N T A N A
 ■ E D I T ■ I A ■ I T ■ S T A L A G
 ■ R O N R O N N E M E N T ■ C E N E
 ■ A N N E ■ E T R E

BIENETRE

Sudoku

6	5	7	1	9	2	4	3	8
3	9	8	5	4	7	6	1	2
1	2	4	8	6	3	7	9	5
9	8	6	7	2	1	5	4	3
5	7	3	9	8	4	2	6	1
2	4	1	6	3	5	9	8	7
8	6	2	3	7	9	1	5	4
4	3	5	2	1	6	8	7	9
7	1	9	4	5	8	3	2	6

5	9	3	6	4	2	8	7	1
2	6	7	3	1	8	5	4	9
1	4	8	5	9	7	6	3	2
8	2	9	1	5	4	7	6	3
4	1	5	7	6	3	2	9	8
7	3	6	8	2	9	4	1	5
3	7	2	9	8	6	1	5	4
6	5	4	2	3	1	9	8	7
9	8	1	4	7	5	3	2	6



www.procap.ch/inclusion